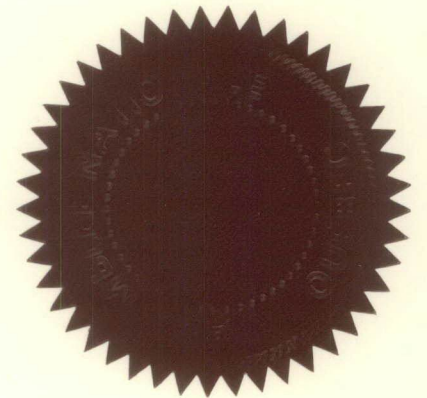


**RAPPORT ANNUEL
2004 - 2005**



**Ordre
des audioprothésistes
du Québec**



**ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES
DU QUÉBEC**



ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

11305, rue Notre-Dame Est

Montréal-Est (Québec) H1B 2W4

Téléphone: (514) 640-5117

Sans frais : (866) 676-5117

Télécopieur: (514) 640-5291

Courriel : oaq@ordreaudio.qc.ca

Site Web : www.ordreaudio.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	p. 4
Liste des membres du Bureau	p. 5
Rapport du président	p. 6
Rapport du secrétaire général	p.11
Rapport du syndic et des comités de l'Ordre	p.14
Données statistiques	p.21
Renseignements généraux	p.22
États financiers	p.23

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Michel Bissonet, Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille quatre et le trente et unième jour de mars deux mille cinq.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Yvon Marcoux
Québec, octobre 2005

Me Yvon Marcoux, Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille quatre et le trente et unième jour de mars deux mille cinq.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Patrice Pelletier, audioprothésiste
Montréal, octobre 2005

Me Gaétan Lemoyne, Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille quatre et le trente et unième jour de mars deux mille cinq.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Patrice Pelletier, audioprothésiste
Montréal, octobre 2005

MEMBRES DU BUREAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2005



M. Patrice Pelletier
Président



Mme Marie Trudel
Vice-présidente



M. Louis Beauchesne
Administrateur et
trésorier



M. Stéphane Cérat
Administrateur

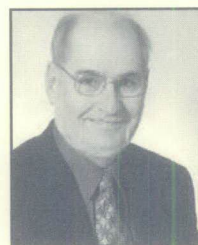


Mme Manon Gagné
Administratrice



Mme Marjorie Tremblay
Administratrice

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS 2004-2005



M. Donald Dallaire



M. Jean-Guy Lorrain



M. Claude Forest

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CONSEILLERS JURIDIQUES

Me Jean-Guy Villeneuve
Me Nathalie Dubé

SYNDIC INTÉRIMAIRE

Mme Sophie Gagnon

RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est toujours avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 2005. Il représente les différentes actions posées au cours des douze derniers mois, lesquelles sont entièrement liées à notre mission de protection du public.



Nous avons dû, encore cette année, multiplier nos rencontres et nos échanges avec les instances politiques, notamment, le ministère de la Justice, le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que l'Office des professions, et ce, afin de toujours augmenter notre visibilité, défendre notre profession et s'assurer que notre rôle d'audioprothésiste soit respecté dans les compétences qui nous sont reconnues.

Les élections de cette année ont apporté un changement important au sein du Bureau. En effet, M. Guy Savard a été élu administrateur pour la région Est en remplacement de Mme Marie Trudel. Je souhaite donc la plus cordiale bienvenue à M. Savard. Je suis persuadé que son expérience et son dévouement en feront un excellent collaborateur. Je désire également remercier très sincèrement Mme Marie Trudel de l'intérêt qu'elle a démontré et de l'excellent travail qu'elle a effectué au cours de ses mandats à titre d'administratrice et de vice-présidente. Elle a toujours fait preuve d'une grande disponibilité pour le Bureau et s'est avérée une collaboratrice hors pair. De plus, son professionnalisme et son dévouement ont toujours été appréciés de tous. Merci Marie !

Enfin, je rappelle à tous mes confrères et consœurs audioprothésistes que leur appui est essentiel afin que notre profession soit dignement respectée, et ce, pour le bien-être de la population malentendante du Québec.

RÉUNIONS

Au cours du dernier exercice, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2005, le Bureau de l'Ordre a tenu six réunions régulières ainsi qu'une conférence téléphonique. Pour sa part, le comité administratif, composé de Patrice Pelletier, Président, Marie Trudel, vice-présidente, Louis Beauchesne, trésorier, Jean-Guy Lorrain, administrateur nommé par l'Office des professions et Claude Forest, secrétaire général, n'a tenu aucune réunion au cours de la dernière année financière. Le mandat de ce comité consiste à traiter les dossiers administratifs et, dans certains cas, de faire le suivi sur les décisions du Bureau. Toute nouvelle décision prise par le comité administratif doit être entérinée par le Bureau.

ÉLECTIONS

Au terme de la période pour la mise en candidature en vue des élections d'avril 2005, deux bulletins de présentation ont été transmis au secrétariat de l'Ordre pour la région Est afin de combler le poste vacant. Pour la région Ouest, un seul bulletin de présentation a été reçu pour combler le poste vacant

C'est ainsi qu'en vertu de l'article 3.03 du Règlement sur les modalités d'élection, M. Guy Savard a été élu à titre d'administrateur pour la région Est pour un mandat de trois ans, effectif le 4 avril 2005, en remplacement de Mme Marie Trudel. Pour la région Ouest, M. Louis Beauchesne a été réélu par acclamation à titre d'administrateur.

Les résultats des élections d'avril 2005 au sein du Bureau se lisent comme suit :

- M. Stéphane Cérat, vice-président
- M. Louis Beauchesne, trésorier

RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

En avril 2004, une rencontre a eu lieu avec l'Office des professions pour discuter des champs de pratique des audioprothésistes et des audiologistes, des modifications apportées au Code des professions par le biais de la Loi 90, des suites du deuxième rapport du comité Bernier et de l'ajustement des prothèses auditives dans le contexte de la Loi 90 et de la Loi sur les audioprothésistes.

À cet effet, un comité conjoint de l'Ordre des audioprothésistes du Québec et de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a été formé ayant comme mandat de tenter d'harmoniser les problèmes vécus par les audioprothésistes et les audiologistes dans le cadre de la dispensation des services professionnels à la personne sourde et malentendante du Québec, et ce, dans le respect des champs de pratique respectifs. Les audioprothésistes représentant l'Ordre au sein de ce comité sont: Mme Marie Trudel, M. Christian Milot et M. Yves Tougas. Le mandat de ce comité a été réalisé et est maintenant terminé. Une rencontre de suivis est prévue entre les présidents des deux ordres professionnels respectifs, soit l'Ordre des audioprothésistes du Québec et l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes.

Au mois de mai 2004, un nouveau ministre de la Justice a été nommé, soit Me Jacques P. Dupuis.

En août 2004, le président de l'Ordre et celui de l'Association ont rencontré Me Pierre Moreau, alors adjoint parlementaire du ministre de la Justice. Lors de cette rencontre, il a été question des modifications du Code des professions, de la définition du rôle de l'audiologiste, des demandes des audioprothésistes, du 2e rapport du comité Bernier, ainsi que des revendications de l'Ordre à l'Office des professions, en particulier en regard de la Loi 90.

Le président de l'Ordre a discuté avec la vice-présidente de l'Office des professions des différents dossiers qui concernent l'Ordre. Suite à cette discussion, Mme De Grandmont a informé le président de l'Ordre qu'il n'était pas dans les projets de l'Office des professions d'effectuer des changements à la Loi sur les audioprothésistes et que dans ce cadre, l'Office ne procéderait pas à un remaniement complet des professions touchées par le 2e rapport du comité Bernier, comme ce fut le cas pour le 1er rapport (Loi 90).

Depuis, un nouveau ministre de la Justice a été nommé, il s'agit de Me Yvon Marcoux.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (R.A.M.Q.)

Une rencontre a eu lieu entre les représentants de l'Ordre, de l'Association et de la RAMQ. Les sujets abordés ont été les suivants.

- Facturation électronique,
- Signature du bénéficiaire,
- Frais de 60 \$ pour une demande d'autorisation refusée,
- Dépôt direct,
- Facturation sous un numéro de groupe,
- Nouvelle liste de prothèses auditives.

Les discussions se poursuivent dans ce dossier et d'autres rencontres sont envisagées au cours du prochain exercice.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (M.S.S.S.)

Une rencontre a eu lieu entre les représentants de l'Ordre, de l'Association, l'attachée politique du ministre Philippe Couillard, Mme Julie Quenneville, ainsi que M. André Gabias, député de Trois-Rivières. Un document traitant du montant forfaitaire a été déposé par l'Association. Le ministère de la Santé et des Services Sociaux a indiqué pour sa part qu'un comité siègeait présentement relativement à la révision du programme des aides auditives. L'Ordre a alors demandé à ce qu'une rencontre de la table de concertation MSSS / RAMQ / OAQ / APAQ soit tenue dans les plus brefs délais. Une demande officielle a également été faite pour qu'un audioprothésiste siège sur ce comité.

Ladite rencontre a eu lieu en septembre 2004 entre les représentants des organismes précédemment mentionnés. Les discussions ont évidemment porté sur la révision du programme ainsi que sur la distribution des aides de suppléance à l'audition et l'instauration d'un montant forfaitaire. Quant à notre demande d'un audioprothésiste siégeant sur le comité, elle a été sans succès.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Plusieurs rencontres (4) ont eu lieu au cours de la dernière année financière. Ces rencontres ont été fructueuses puisqu'un projet d'entente fut soumis par l'Ordre et l'Association aux dirigeants de la CSST. Le projet d'entente se détaille comme suit :

- Trois paniers de prothèses auditives : RAMQ, CSST et considération spéciale.
- La tarification pour le panier RAMQ demeure identique à celle déjà existante dans le cadre du programme actuel de l'assurance maladie relatif aux prothèses auditives (programme RAMQ).
- Pour ce qui est du panier CSST, les honoraires seraient équivalents à 80 % de ceux proposés au guide de l'APAQ.
- Quant au panier de considération spéciale, les services demeurent privés.

Les discussions se poursuivent dans ce dossier où une entente est proche.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Les discussions sont au point neutre. Aucune rencontre n'a eu lieu avec les intervenants du ministère fédéral des Anciens Combattants.

Les discussions se rapportent essentiellement aux sujets suivants :

- Les honoraires professionnels,
- La facturation,
- La simplification de la codification,
- L'audiogramme.

Pour les Anciens Combattants, il faudra sans doute revenir à la charge dans ce dossier au niveau politique, si nécessaire.

NOUVEAUX AUDIOPROTHÉSISTES

L'Ordre a émis des permis d'exercices à douze nouveaux audioprothésistes durant le dernier exercice financier. Il s'agit des personnes suivantes :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| • Cédric Bégnoche | • René Leclair |
| • Catherine Dépatie | • Stéphanie Roux |
| • Caroline Dupont | • Guylaine Thibault |
| • Sophie Gamache | • Nicole Tourigny |
| • Stéphanie Grenier | • Mathieu Vézina |
| • Véronique Hébert | • Manon White |

L'Ordre tient à féliciter toutes ces personnes pour l'obtention de leur diplôme d'études collégiales en audioprothèse et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

PRIX D'EXCELLENCE RAYMOND-LANTEIGNE

Le prix Raymond-Lanteigne est remis à l'étudiant présentant les meilleurs résultats académiques parmi les candidats à la profession d'audioprothésiste. Pour cette année, le prix, accompagné d'une bourse de 500 \$, fut remis à Mme Guylaine Thibault.

REMERCIEMENTS

Depuis quelques années, il est de plus en plus ardu de faire place aux changements que vit notre ordre professionnel. Heureusement, je suis entouré d'une équipe solide. Je remercie mes proches collaborateurs, soit les membres du Bureau, les administrateurs nommés par l'Office des Professions, le secrétaire général et les conseillers juridiques, de leur dévouement et leur appui constant. Plus que jamais, la protection du public est importante et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin que notre mission soit dignement respectée.

J'aimerais également souligner l'excellence du travail des membres des différents comités. Chacun démontre une compréhension éclairée de leurs dossiers respectifs, en plus de toujours faire preuve d'une grande disponibilité. Encore, une fois, ils ont axé leurs actions des douze derniers mois de façon à remplir adéquatement leurs mandats respectifs et je les en remercie.

Depuis quelques années, nous bénéficions de l'appui de l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (l'A.P.A.Q.) dans le dossier de la réforme du système professionnelle. La collaboration entre l'Ordre et l'Association est excellente. Ce partenariat permet d'augmenter la visibilité et la crédibilité de notre profession face aux différents paliers gouvernementaux. Un merci très sincère au Président de l'A.P.A.Q., M. Christian Milot, ainsi qu'à toute son équipe pour leur implication et leur collaboration.

Je termine en remerciant sincèrement chacun des audioprothésistes. Leur engagement et leur détermination à promouvoir et défendre notre profession me donnent l'énergie nécessaire pour poursuivre nos différents débats. C'est pour moi un honneur de représenter les membres de l'Ordre des audioprothésistes du Québec à titre de Président. J'adresse donc mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui m'entourent et me témoignent leur confiance.

Patrice Pelletier
Président

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Le Bureau a procédé aux nominations suivantes :

- Mme Manon Gagné, à titre d'administratrice pour la région Ouest, en remplacement de M. Claude Laniel
- M. Jean-Guy Lorrain, membre du comité administratif et du comité d'équivalence de diplôme.
- M. Guy Savard, président du comité d'information.
- Me Nathalie Dubé, conseillère juridique au sein du comité des Règlements.
- M. Jean-Philippe Denis, membre du comité de formation continue.
- Mme Sophie Gagnon, syndique intérimaire.

Le Bureau a également :

- Rencontré les finissants du Collège de Rosemont pour leur définir l'Ordre des audioprothésistes du Québec et leur expliquer les procédures d'inscription au Tableau.
- Retenu les services de Mme Jocelyne Piché à titre d'adjointe à la présidence de l'Ordre.
- Accordé un don de 2 000 \$ à la Fondation du Collège de Rosemont dans le cadre du tournoi de golf de la Fondation « Golffonds Rosemont 2004 ».
- Adopté l'emploi du nouveau logo, soit avec le vocable « Ordre des audioprothésistes du Québec », ou le logo seul, lesquels sont les deux marques de commerce réservées exclusivement à notre ordre professionnel.
- Désigné M. Claude Laniel, audioprothésiste, à titre de récipiendaire du mérite du CIQ. Ce prix fut remis au congrès tenu en septembre 2004 à Saint-Sauveur.
- Autorisé son comité d'information à la reconstruction du site Internet de l'Ordre incluant une version anglaise. De plus, une section sera strictement réservée aux membres de l'Ordre, lesquels pourront consulter les procès-verbaux des assemblées générales annuelles, les communiqués, etc.

- Officialisé l'accord avec l'A.P.A.Q. pour l'organisation conjointe du congrès annuel des audioprothésistes. Pour l'Association, l'intérêt découle d'une volonté réelle de s'impliquer dans la formation continue des audioprothésistes. Cette entente divise à part égale les responsabilités du congrès, que ce soit au niveau des tâches ou des profits (pertes). Par contre, l'Ordre conserve sa responsabilité en ce qui a trait à l'approbation des conférenciers invités.

Le Bureau a procédé aux résolutions suivantes :

- Adopté les règlements sur le comité d'inspection professionnelle, sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation ainsi que le Code de déontologie relativement aux dispositions visant à préserver le secret quant aux renseignements de nature confidentielle.
- Intenté une poursuite pénale contre M. Yvon Demers pour usurpation du titre d'audioprothésiste et pour avoir laissé croire qu'il était autorisé à exercer la profession d'audioprothésiste et, du même coup, autorisé M. Jean-Pierre Beltrami (alors syndic) à signer, pour et au nom de l'Ordre, tout constat d'infraction et autres documents relatifs à ladite poursuite.

C.H.I.P.S. (Canadian Hearing Instrument Practitioners Society)

Au cours de l'exercice 2004-2005, il y a eu deux réunions des représentants de CHIPS, soit à Calgary, Alberta, et Orlando, Floride. Parmi les sujets discutés, il mentionne, entre autres, les éléments suivants :

- Dans le cadre d'un projet pilote, 26 000 dépliants d'information pour le public ont été insérés dans l'édition de mai de la revue « Fifty Plus », et ce, pour les régions de l'Alberta, Saskatchewan et Manitoba, au coût de 4 000 \$. Outre les informations au sujet de la perte d'audition et des prothèses auditives, le public est invité à consulter le site Web de CHIPS pour y trouver un audioprothésiste de sa région. Par ailleurs, il y a eu des discussions pour établir un partenariat à long terme avec la « CARP » (Canadian Association for retired persons), notamment par l'abonnement d'un an à cette association lors de l'achat d'une prothèse auditive en échange de la cession à CHIPS de leur programme de rabais pour l'achat de piles. Aux dernières nouvelles, la CARP n'était pas intéressée à ce projet.
- Au niveau des vétérans, Mme Kim Andrews a remplacé M. Don Wilson, suite à la retraite de ce dernier. Mme Andrews a indiqué au Président de CHIPS que les coûts du programme des Anciens Combattants seraient majorés selon l'indice du coût de la vie (environ 3%), le tout rétroactif au 1er janvier 2004. Quant au projet pilote en place en Alberta et au Québec, et qui doit être instauré pour le reste du Canada en 2004, il continue d'être analysé et évalué. Enfin, CHIPS a adressé une lettre au Ministère des Anciens Combattants pour leur mentionner qu'il devrait reconnaître le droit aux audioprothésistes de prescrire les prothèses auditives pour leur clientèle, et ce, en accord avec les législations provinciales qui le permettent. Ce dossier est toujours en cours de discussions.

- Pour la convention IHS 2005 à Québec, des discussions ont eu lieu avec les manufacturiers pour offrir à leurs meilleurs clients un programme de réduction des coûts associés à ce congrès. La plupart des manufacturiers ont accepté d'offrir un tel programme, lequel n'est évidemment pas disponible pour les audioprothésistes québécois. L'objectif d'un tel programme est de permettre à plus d'audioprothésistes canadiens possibles d'assister à ce congrès.
- Un bulletin d'information, le « CHIPS CHAT » a été produit et sera publié à tous les deux mois. Il sera un outil de communication utile pour les membres de CHIPS, avec, entre autres, des informations sur ce qui se passe dans les autres provinces. Il fut également proposé par un membre de CHIPS de développer un magazine canadien, publié quatre fois l'an, qui serait une source de revenus pour CHIPS, tout en étant un bénéfice pour les membres. Un comité d'étude fut créé pour évaluer ce projet.
- Sur le site Web de CHIPS, cinq manufacturiers ont accepté d'afficher leur nom afin de commanditer le site, soit Beltone, Bernafon, Resound, Starkey et Unitron. Pour la gestion du site, un assistant technique a été engagé et effectué un excellent travail.

Claude Forest
Secrétaire général

RAPPORT DU SYNDIC ET DES COMITÉS DE L'ORDRE

RAPPORT DU SYNDIC

Au 31 mars 2005, quatorze (14) plaintes ont été reçues par Mme Sophie Gagnon qui occupe le poste de syndic par intérim. Les plaintes sont réparties comme suit :

Plaintes reçues :	14
Plaintes acceptées :	9
Plaintes rejetées :	5
Dossiers fermés :	4
Dossiers en cours :	3
Dossiers en discipline :	2
Dossiers soumis à la conciliation :	0
Dossiers réglés à la conciliation :	0
Dossiers soumis au conseil d'arbitrage :	0

Les plaintes reçues concernent ou proviennent comme suit :

- Six (6) plaintes du public;
- Sept (7) plaintes d'audioprothésistes;
- Une (1) plainte provenant de corporation ou compagnie.

Mme Gagnon constate une grande diminution du nombre de plaintes pour l'année 2004-2005. Cette diminution se situe principalement au niveau des plaintes déposées par les audioprothésistes.

Elle mentionne également une bonne collaboration de la majorité des audioprothésistes impliqués dans les plaintes provenant du public, ce qui permet de régler les dossiers plus rapidement.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres : Me Jean Pâquet, président
Mme Manon Beauchamp, membre
M. Jacques Boucher, membre
Mme Claudette Hogue, membre
M. Claude Forest, secrétaire

Au cours de l'exercice 2004-2005, il n'y a eu aucune audience du comité de discipline, l'ensemble des dossiers ayant été réglés au cours de l'exercice 2003-2004. Du plus, les changements apportés au poste de syndic, ainsi qu'à son procureur, ont fait en sorte que les deux dossiers encore ouverts n'ont pu être entendus au cours de l'année 2004-2005. Plusieurs échanges téléphoniques en vue de déterminer des dates d'audition ont eu lieu entre les partis concernés. C'est ainsi qu'un de ces dossiers a été entendu en juin 2005. Un second dossier sera entendu cet automne. De plus, un troisième dossier s'est ajouté en cours d'exercice. Les résultats seront connus lors du rapport 2005-2006.

COMITÉ DE CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Ce comité a comme mandat d'entendre toute personne qui croit que les honoraires qui lui ont été demandés par l'audioprothésiste sont injustement élevés en regard des services rendus et qui fait une demande de conciliation à l'Ordre.

Lorsqu'une telle demande est saisie par le Bureau, un comité de conciliation et d'arbitrage des comptes est formé. Pour l'exercice 2004 – 2005, ce comité n'a pas eu à intervenir, n'ayant reçu aucune demande.

COMITÉ D'INFORMATION

Membres : M. Guy Savard, président
M. Jean-Philippe Denis, membre
M. Gaston Girard, membre
Mme Hélène Turcotte, membre

Au cours de la dernière année, compte tenu d'un budget et d'un effectif limités, les activités du comité d'information ont été passablement réduites. Au cours de l'exercice 2004-2005, les membres du comité se sont réunis à une seule occasion, les autres communications ayant été faites par téléphone ainsi que par courriel. Durant la dernière année financière, le comité a finalisé la production d'un dépliant informatif (anglais et français), lequel est disponible au secrétariat de l'Ordre.

De plus, suite à la demande des membres au Congrès 2004, le comité a procédé à la reconstruction du site Internet de l'Ordre afin de lui donner une image plus actuelle, en plus de le rendre plus interactif pour les membres. Plusieurs commentaires positifs ont d'ailleurs déjà été reçus à ce sujet.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres : M. Gino Villeneuve, président
Mme Caroline Dumais, membre
Mme Mélanie Fillion, membre
Mme Martine Jean, secrétaire

Au cours de l'année 2004-2005, ce comité a inspecté 25 audioprothésistes dans 10 bureaux différents.

Deux bureaux répondaient parfaitement au Code de déontologie et deux audioprothésistes répondaient parfaitement à la tenue de dossiers.

Compte rendu des inspections effectuées pour 2004-2005

Lacunes :

Selon l'article R9-3,03, le cabinet de consultation de l'audioprothésiste doit être muni d'un otoscope, d'un nécessaire à impression, d'un appareil auditif maître pouvant servir à établir le niveau d'inconfort, le pourcentage d'intelligibilité, le niveau confortable et la courbe de réponse de fréquences.

3 bureaux n'ont pas :

R9-3,03 f) L'audiomètre doit disposer d'un système nécessaire aux tests de sons purs et d'intelligibilité en champs libres, à l'aide de cassettes acceptées par le Bureau.

1 bureau n'a pas :

R9-3,03 g) La présentation des tests d'intelligibilité doit se faire au moyen d'un magnétophone ayant un rapport de signal à bruit de 5-dB et plus.

1 audioprothésiste n'a pas :

R9-3,06) L'audioprothésiste doit afficher son permis à la vue du public.

3 audioprothésistes n'ont pas :

R9-3,07) L'audioprothésiste doit mettre à la vue du public pour consultation, dans un lieu mentionné à l'article 3,02, une copie du Code de déontologie des audioprothésistes (c. A-33. r. 2) et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des audioprothésistes (c. A-33. r. 5). Il doit également inscrire sur chacun de ces règlements l'adresse de l'Ordre.

Selon l'article R9-2,02 : Un audioprothésiste doit consigner dans chaque dossier les éléments suivants :

8 audioprothésistes n'ont pas :

R9-2,02 c) Une description sommaire des motifs de la consultation.

12 audioprothésistes n'ont pas :

R9-2,02 d) Une description des services professionnels rendus et leur date.

1 audioprothésiste n'a pas :

R9-2,02 e) Une description de la prothèse auditive vendue au patient.

6 audioprothésistes n'ont pas :

R9-2,02 g) Les recommandations faites au patient.

3 audioprothésistes n'ont pas :

R9-2,02 i) La signature de l'audioprothésiste qui a rendu les services professionnels.

3 audioprothésistes n'ont pas :

R9-2,03) Un audioprothésiste doit tenir à jour chaque dossier jusqu'au moment où il cesse de rendre des services professionnels à la personne concernée par ce dossier.

Selon l'article R2-3,08,03 : L'audioprothésiste doit fournir à son patient toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires et des modalités de paiement.

L'audioprothésiste doit inclure dans son relevé d'honoraires, les éléments suivants :

6 audioprothésistes n'ont pas :

R2-3,08,03 b) La marque, le modèle, le genre d'embout auriculaire, le numéro de série de la prothèse auditive, le numéro de la corde, du récepteur et de la pile.

13 audioprothésistes n'ont pas :

R2-3,08,03 c) La nature des services rendus, la description de la garantie de la prothèse auditive, le montant total du relevé d'honoraires incluant le coût de la prothèse auditive et les modalités de paiement.

Le comité d'inspection professionnelle tient à rappeler que les bureaux secondaires sont régis par le même code de déontologie que les bureaux principaux. Ils doivent donc être équipés et installés de façon semblable.

Il est également important que chacun lise comme il se doit la mise à jour du code de déontologie, car à compter de l'année prochaine, il sera obligatoire de faire parvenir une preuve de calibration autant pour les audiomètres que pour les analyseurs électroacoustiques.

Finalement, il est toujours obligatoire de conserver les dossiers cinq (5) ans après la date de la dernière consultation.

COMITÉ DES RÈGLEMENTS

Membres : Mme Suzanne Rainville, présidente
 Mme Marie-Josée Besner, membre
 M. Donald Dallaire, membre
 Mme Marie Trudel, membre
 Me Nathalie Dubé, conseillère juridique

Au cours de l'exercice 2004 – 2005, le comité des règlements s'est réuni le 8 octobre 2004, et ce, à la demande du Bureau de l'Ordre.

Les mandats du comité étaient :

1. D'étudier une formule d'accréditation pour les cours de formation continue.
2. De réviser le règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation.
3. De procéder à une analyse des pratiques commerciales et des relations d'affaires entre les audioprothésistes et les fabricants de prothèses auditives, le tout en fonction des dispositions rencontrées dans le Code de déontologie.

Un règlement sur la formation continue des audioprothésistes est présentement en voie de préparation.

À la fin de l'exercice 2004-2005, les règlements suivants étaient encore en voie d'adoption par l'Office des professions du Québec :

1. Règlement sur le comité d'inspection professionnelle.
2. Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des audioprothésistes.
3. Règlement sur l'exercice de la profession d'audioprothésiste en société.
4. Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes.

COMITÉ DE LA FORMATION

Membres : Mme Ghislaine Plamondon, Ministère de l'Éducation
Mme Suzanne Malon, Fédération des C.É.G.E.P.S.
M. Yves Tougas, Fédération des C.É.G.E.P.S.
Mme Manon Gagné, Ordre des audioprothésistes du Québec
M. Claude Forest, Ordre des audioprothésistes du Québec

Au cours de l'exercice 2004 - 2005, le comité de la formation a tenu une seule réunion.

Au cours de cette réunion, les membres sont informés que le département d'audioprothèse du Collège de Rosemont se prépare à l'étape d'évaluation du programme par compétence en septembre 2005. Ce programme a été instauré en 1997-1998. Cette évaluation se fera au niveau local, c'est-à-dire par le département d'audioprothèse. Un rapport d'évaluation sera produit et permettra, dans un premier temps, de s'assurer que ce programme est adéquat, et dans un deuxième temps, permettra son amélioration, s'il y a lieu. Le département a procédé au renouvellement des 7 analyseurs électro-acoustiques en place depuis l'instauration du programme.

Afin d'assurer les mesures de contrôle de la qualité de la formation, il est précisé que tout ce qui relève des règlements, notamment le Code de déontologie, le règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice, ainsi que le règlement sur le comité d'inspection professionnelle, est particulièrement surveillé de près par l'Ordre. Il est d'ailleurs suggéré que ce sujet fasse l'objet d'un point d'évaluation spécifique lors de l'évaluation du programme.

Les responsables du département d'audioprothèse travaillent, en collaboration avec M. Steve Forget, audioprothésiste, au projet de la Fondation du Collège de Rosemont. Une approche a été faite au niveau de différents collaborateurs, tels que des entreprises, organismes, ordres professionnels, etc. Sept manufacturiers de prothèses auditives ont contribué à ce projet pour un montant de 25 000 \$ et

la somme amassée à ce jour dépasse 310 000 \$. Ce montant inclut environ 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipement. Leur contribution permet, entre autres, aux étudiants d'établir une première approche avec les manufacturiers de prothèses auditives. De plus, 60 % des sommes recueillies en argent sont retournées au profit du département d'audioprothèse et 40 % à la Fondation. Parallèlement à ce projet, des ateliers d'intégration pratique pour les étudiants seront mis en œuvre en septembre prochain. Il s'agit d'ateliers pratiques volontaires, préparés et encadrés par deux professionnels en audioprothèse.

En ce qui a trait à la mobilité intérieure, le rapport du Dr. Michael Rodda, de l'Université de l'Alberta, stipule que, suite à une analyse de la formation donnée au Québec en audioprothèse, notre programme est le meilleur qu'il a jusqu'à maintenant étudié, incluant ceux de la Grande-Bretagne, du Canada et des États-Unis. Considérant que notre formation inclut un stage de formation reconnu, il a conclu que notre programme était équivalent, et même supérieur à celui de NBC-IHS.

COMITÉ D'ÉQUIVALENCE

Membres : M. Guy Martin, président
M. Éric Laniel, membre
M. Jean-Guy Lorrain, membre

Au cours du dernier exercice financier, soit du 1er avril 2004 au 31 mars 2005, le comité a été mandaté par le Bureau de l'Ordre pour faire l'étude d'un seul dossier, soit celui de madame Najwa H. Alameddine.

Une première recommandation faite au Bureau de l'Ordre en janvier 2005 demandait à celui-ci de ne pas reconnaître l'équivalence de diplôme demandée.

Comme suite à la publication du rapport du Dr. Michael Rodda sur le développement d'une entente interprovinciale pour la mobilité des audioprothésistes au Canada, le Bureau mandatait à nouveau le comité d'équivalence de lui soumettre un deuxième avis concernant ce même dossier.

Le comité s'est donc de nouveau penché sur l'étude de ce dossier tout en tenant compte des nouveaux éléments portés à sa connaissance dans le rapport du Dr. Michael Rodda.

Une deuxième recommandation concernant le dossier de madame Najwa H. Alameddine a été faite au Bureau de l'Ordre en février 2005. À l'instar de la première recommandation, le comité maintenait sa décision et recommandait de nouveau à l'Ordre de ne pas accorder l'équivalence de diplôme dans ce dossier.

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Membres : M. Éric Mitchell, président
M. Jean-Philippe Denis, membre
Mme Paulette Girard, membre (A.P.A.Q.)
Mme Manon Paquette, membre (A.P.A.Q.)

Au cours de l'année 2004-2005, ce comité s'est réuni à quatre reprises, soit trois fois pour le congrès 2004 et une fois pour le congrès 2005. Trois conférences téléphoniques ont également été tenues avec les organisateurs d'IHS. De plus, M. Mitchell et Mme Paquette ont assisté au congrès d'IHS en août 2004 afin de faire connaissance avec les organisateurs et se familiariser avec leurs procédures de congrès.

Les faits saillants du congrès 2004 sont :

- La 20^{ième} promotion de finissants audioprothésistes du Collège de Rosemont qui a été soulignée sous le thème « Ensemble Marchons vers l'excellence ».
- Un contrôle plus serré des présences aux conférences et aux ateliers.
- La conférence sur le stress du Dr. Serge Marquis a eu beaucoup d'impact et a aussi été très aimée.
- La surprise de la présence de M. Roger Hénoud, ancien professeur au Collège de Rosemont.

Les faits saillants pour le congrès 2005 seront :

- Le congrès se fera en collaboration avec l'International Hearing Society (IHS) et CHIPS. Il aura lieu au Centre des Congrès de la ville de Québec du 19 au 22 octobre 2005.
- Les négociations ont été serrées entre le comité et l'organisation d'IHS, ce qui a permis d'avoir d'excellents tarifs pour les membres de l'Ordre pour un congrès de cette envergure, en plus de conserver l'hôtel réservé pour les participants de l'Ordre ainsi que le programme en français.

COMITÉ DE RÉVISION

Membres : Mme Louise Dionne, membre
M. Marc-André Gosselin, membre
Mme Hélaine Prévost, membre
Mme Suzanne Rainville, membre
Mme Réjeanne T. Salvail, membre

N'ayant reçu aucune demande de révision, le comité n'a pas eu à se réunir pour l'exercice 2004-2005.

DONNÉES STATISTIQUES DE L'ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2005

Nombre de membres au 31 mars 2005 :	Femmes:	127
	Hommes:	94
	Total:	221

Répartition régionale au 31 mars 2005 :

Région 01	Bas-Saint-Laurent	7
Région 02	Saguenay-Lac-St-Jean	11
Région 03	Capitale-Nationale	19
Région 04	Mauricie	13
Région 05	Estrie	14
Région 06	Montréal	75
Région 07	Outaouais	7
Région 08	Abitibi / Témiscamingue	4
Région 09	Côte-Nord	2
Région 10	Nord-du-Québec	–
Région 11	Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	–
Région 12	Chaudière-Appalaches	7
Région 13	Laval	6
Région 14	Lanaudière	8
Région 15	Laurentides	13
Région 16	Montérégie	28
Région 17	Centre du Québec	6
Hors du Québec		1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cotisation régulière du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 :	975 \$
Cotisation spéciale :	Aucune
Nombre d'administrateurs pour la région de l'Est :	2
Nombre d'administrateurs pour la région de l'Ouest :	4
Nombre d'administrateurs nommés :	2
	Total: 8
Nombre de permis temporaire et restrictif :	0
Nombre de personne employée au siège social :	1
Titre et fonction de la personne employée :	Secrétaire général
Nombre de permis :	
- en vigueur au début du présent exercice :	214
- délivrés au cours du présent exercice :	13
- révoqués au cours du présent exercice :	6
- en vigueur à la fin du présent exercice :	221
Autres comités :	
- comité administratif	
- comité d'admission à la pratique	
- comité scientifique	

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Huguette A. Sauvé, CA
Diane Charlebois, CA, LL. M. Fisc.
Andrée D. Foucault, CA
Roger Haché, CA, MBA, M. Fisc.
Luc Massé, CA
Chantal Myre, CA
Roger Séguin, CA, MBA
Serge Tremblay, CA

Dina Haché, CA
Edith Jolicœur, CA
Karine Laitre, CA
Michèle Lapierre, CA

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2005

140, rue Champlain, Valleyfield, Qué., J6T 1X2
99, rue Salaberry, Valleyfield, Qué., J6T 2H5

Tél.: (450) 371-1332 Télécopieur: (450) 371-3420
Tél.: (450) 373-6400 Télécopieur: (450) 373-2308

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2005

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6-7-8
Détail des dépenses: Annexe A	9-10

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Ordre des audioprothésistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des audioprothésistes du Québec au 31 mars 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.


Comptables agréés

Salaberry-de-Valleyfield
Le 29 août 2005

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2005	2004
REVENUS		
Cotisations annuelles des membres	214 774 \$	207 074 \$
Discipline	1 200	3 000
Formation continue	73 251	84 388
Autres revenus	7 470	1 693
Intérêts	2 840	4 300
	299 535	300 455
DÉPENSES (Annexe A)		
Bureau de l'Ordre	116 637	119 998
Discipline	12 070	53 300
Formation continue	57 786	88 357
Information	38 181	110 509
Règlements	612	-
Inspection professionnelle	2 983	3 410
Secrétariat	60 778	59 113
Administratif	-	107
Scientifique	-	250
Équivalence	118	260
Formation	59	-
	289 224	435 304
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	10 311 \$	(134 849)\$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2005

2004

Actifs nets	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début de l'exercice	3 694 \$	98 357 \$	102 051 \$	236 900 \$
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses	(739)	11 050	10 311	(134 849)
Solde à la fin de l'exercice	2 955 \$	109 407 \$	112 362 \$	102 051 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS

2005

2004

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse	5 856 \$	9 827 \$
Dépôts à terme (note 3)	142 937	90 759
Débiteurs (note 4)	9 992	19 837
Frais payés d'avance	8 655	7 228
	<u>167 440</u>	<u>127 651</u>

IMMOBILISATIONS (note 5)

2 955	3 694
<u>170 395 \$</u>	<u>131 345 \$</u>

PASSIF


À COURT TERME

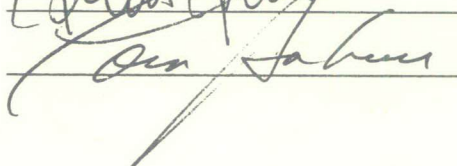
Créditeurs (note 6)	58 033 \$	29 294 \$
---------------------	-----------	-----------

ACTIFS NETS

ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	2 955	3 694
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	109 407	98 357
	<u>112 362</u>	<u>102 051</u>
	<u>170 395 \$</u>	<u>131 345 \$</u>

Au nom du conseil d'administration


Administrateur


Administrateur

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2005

2004

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (note 9)		
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses	10 311 \$	(134 849)\$
Amortissement	739	632
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	9 845	(13 832)
Frais payés d'avance	(1 427)	(3 142)
Créditeurs	28 739	(7 024)
	<u>48 207</u>	<u>(158 215)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (Augmentation) - Dépôts à terme	(52 178)	157 703
Acquisition d'immobilisations	-	(2 331)
	<u>(52 178)</u>	<u>155 372</u>
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(3 971)	(2 843)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>9 827</u>	<u>12 670</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>5 856 \$</u>	<u>9 827 \$</u>

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

1- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des revenus

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, de services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût; l'amortissement est calculé sur la valeur résiduelle en utilisant le taux annuel suivant:

Mobilier et équipement : 20 %

2- STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur les Audioprothésistes du Québec et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est régi par le Code des professions du Québec.

3- DÉPÔTS À TERME

L'Ordre gère son portefeuille de dépôts à terme en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les dépôts à terme aux taux d'intérêt respectifs de 1,5% et de 1,9% viennent à échéance en juin 2005 et en novembre 2005.

4- DÉBITEURS

	2005	2004
Comptes clients	2 532 \$	3 740 \$
TPS et TVQ	5 971	14 295
Intérêts courus	1 489	1 802
	9 992 \$	19 837 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

5- IMMOBILISATIONS	2005			2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	14 408 \$	11 453 \$	2 955 \$	3 694 \$

6- CRÉDITEURS	2005	2004
	Comptes fournisseurs	43 476 \$
Déductions à la source	1 429	1 380
Autres	13 128	7 640
	58 033 \$	29 294 \$

7- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme a signé un contrat avec l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ) en vue de collaborer conjointement à l'organisation du congrès annuel afin d'assurer le perfectionnement et la formation continue des audioprothésistes. En vertu de ce contrat, l'organisme et l'APAQ partagent également les bénéfices ou les déficits provenant du congrès annuel. Cette entente se renouvelle automatiquement en décembre de chaque année.

L'organisme offre un montant forfaitaire au président établi à 2% des revenus plus 2% de l'excédent des revenus sur les dépenses, s'il y a lieu, tel que calculé aux états financiers vérifiés.

8- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a conclu les opérations suivantes avec les administrateurs de l'organisme:

	2005	2004
Loyer	3 600 \$	4 413 \$
Honoraires	13 320	13 120
Secrétariat	-	959

Les montants à recevoir ou à payer résultant de ces opérations sont les suivants:

Fournisseurs	1 727 \$	-
--------------	----------	---

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de l'organisme et sont mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

9- FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts se détaillent comme suit:

	2005	2004
Intérêts versés	165 \$	135 \$

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur la valeur de réalisation estimative.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

Annexe A

DÉTAIL DES DÉPENSES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2005

2004

BUREAU DE L'ORDRE

Salaires et avantages sociaux	1 970 \$	-
Communications	687	656 \$
Contentieux	56 591	75 499
Cotisations et affiliations	8 914	7 515
Dépenses diverses	14 750	5 500
Forfaitaire à la présidence et charges sociales	6 019	7 966
Honoraires, déplacements et séjours	20 064	21 361
Location de salles	310	215
Papeterie et impression	1 904	1 286
Transfert à l'APAQ	5 428	-
	116 637 \$	119 998 \$

DISCIPLINE

Communications	746 \$	976 \$
Contentieux et sténographe officiel	7 082	40 476
Honoraires, déplacements et séjours	3 781	9 173
Huissiers	157	289
Location de salles	-	788
Papeterie et impression	304	1 398
Dépenses diverses	-	200
	12 070 \$	53 300 \$

FORMATION CONTINUE

Communications	41 \$	77 \$
Honoraires, déplacements et séjours	9 945	10 440
Kiosques et programmation	11 587	38 029
Location de salles	1 425	4 910
Papeterie et impression	868	358
Pause café et banquets	33 920	34 543
	57 786 \$	88 357 \$

INFORMATION

Communications	-	88 \$
Honoraires, déplacements et séjours	532 \$	2 135
Papeterie et impression	1 913	2 262
Commandites	-	2 200
Campagne de publicité	35 736	103 824
	38 181 \$	110 509 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

Annexe A

DÉTAIL DES DÉPENSES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2005

2004

RÈGLEMENTS

Honoraires, déplacements et séjours	612 \$	-
-------------------------------------	--------	---

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Communications	293 \$	470 \$
Honoraires, déplacements et séjours	2 630	2 833
Papeterie et impression	60	107
	2 983 \$	3 410 \$

SECRÉTARIAT

Salaires et avantages sociaux	18 980 \$	18 884 \$
Assurances - Administrateurs	5 014	5 823
Assurances - Responsabilité civile	612	588
Communications	5 076	3 722
Messagerie et autres dépenses	3 928	3 418
Entretien général	315	527
Honoraires de comptabilité	3 870	3 720
Honoraires de vérification	1 700	1 650
Honoraires, déplacements et séjours	8 620	8 633
Loyer	3 600	3 600
Papeterie et impression	4 342	3 889
Publicité et site internet	3 817	3 892
Intérêts et frais bancaires	165	135
Amortissement - Mobilier et équipement	739	632
	60 778 \$	59 113 \$

ADMINISTRATIF

Honoraires	-	107 \$
------------	---	--------

SCIENTIFIQUE

Honoraires, déplacements et séjours	-	250 \$
-------------------------------------	---	--------

ÉQUIVALENCE

Communications	18 \$	-
Honoraires, déplacements et séjours	100	138 \$
Formation	-	122
	118 \$	260 \$

FORMATION

Honoraires, déplacements et séjours	59 \$	-
-------------------------------------	-------	---

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.





Ordre
des audioprothésistes
du Québec